



## *L'INRAE ne doit pas être expulsé du domaine du Magneraud !*

*Le centre Nouvelle Aquitaine Poitiers est réparti sur 3 départements de l'ex région Poitou-Charentes : le site de Lusignan dans la Vienne, une unité mixte CNRS/INRAE dans les Deux-Sèvres, et 2 domaines, St Laurent de la Prée et Le Magneraud en Charente-Maritime. C'est de ce dernier que l'INRAE pourrait être expulsé.*

### **Petit rappel historique**

A la sortie de la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale, la direction des services agricoles de Charente-Maritime (DSA17) propose au ministère de l'agriculture la création d'une coopérative formée d'agriculteurs. Cette coopérative basée sur la ferme du Magneraud prendra le nom de « la solidarité ». Au début des années 50 la DSA17 propose de développer un projet autour de la recherche avicole. La coopérative prend alors le nom de « Technique et Solidarité ». La tâche est ardue, les dettes s'accumulent et un besoin d'investissement est urgent. C'est là que l'INRA entre en scène en 1958. A partir de cette date, l'INRA se lie avec les propriétaires de l'époque par un bail d'une durée de 50 ans et va y développer la poule Vedette.

### **Les années 70 et 80**

La recherche sur la poule Vedette étant arrivée à son terme, elle laisse la place à différents types d'élevage (porcin, avicole et cunicole) ainsi qu'à un laboratoire développant des techniques de lutttes biologiques sur le carpocapse et la pyrale du maïs. Sera créée aussi une salle d'opération porcine qui va se développer au fil des années.

En 1977 le Geves s'installe sur le site. Puis ce sera au tour de l'ITCF (devenu Arvalis) et du Cétiom (devenu Terre Inovia). Enfin, l'Anamso se pose aussi sur le domaine du Magneraud.

### **Et aujourd'hui**

Arrivé au terme du bail, les ayants droits ont commencé à entamer une action contre l'INRA malgré une reconduction tacite qui s'est opérée jusqu'en 2017. Affirmant ne pas avoir d'interlocuteur clairement identifié au sein de l'ancienne coopérative dans cette affaire (selon les affirmations de la présidence de centre NAP), les directions successives de l'INRA puis de l'INRAE n'ont pas pris la mesure de l'affaire, pensant certainement que l'institut était à l'abri d'une telle sanction de par son statut d'établissement public.

Or, si le tribunal paritaire des baux ruraux donne raison à l'INRAE le 10 Septembre 2020, ce n'est pas le cas de la cour de justice de Poitiers qui demande à l'INRAE le 7 Juillet 2022 de régulariser sa situation sous peine d'être expulsé en Juillet 2023, sanction assortie d'une astreinte de 1.000€ par jour à partir de la date d'expulsion et pour une période de 2 ans maximum.

A ce jour, plus de 130 agents travaillent sur le site du Magneraud dont 62 agents INRAE. Le laboratoire de Lutte Biologique est devenu une UE apicole, le pôle porcin et avicole développent des techniques d'élevages biologiques et bas intrants. Le site héberge une des plus importantes implantations du Geves ainsi qu'un laboratoire du Biogeves, Arvalis, Terre Inovia et l'Anamso sont toujours présents sur le domaine.

Au moment où la recherche agronomique qu'elle soit publique ou privée doit répondre à des enjeux majeurs, la fermeture du domaine du Magneraud serait incompréhensible.

De plus, si les agents devaient quitter le site c'est aussi l'existence même du centre Nouvelle Aquitaine Poitiers en tant que centre qui serait menacé. La fusion déjà bien prononcée des SDAR Poitiers avec Bordeaux ne risquerait-elle pas d'aggraver le problème ?

**A l'initiative de la section locale CGT, les agents du site du Magneraud (publics, privés, prestataires) se sont réunis en assemblée générale le 9 septembre. La quasi-totalité des présents sur site ce jour-là y ont participé, agents INRAE comme salariés du privé. En est sortie la revendication ci-dessous, ainsi qu'une pétition.**

***Nous exigeons de la direction générale de l'INRAE qu'elle se donne tous les moyens nécessaires pour pérenniser le Magneraud de sorte que l'intégralité du site et l'ensemble de ses activités publiques et privées soient préservées.***

Lors du comité technique du 28 septembre, le PDG nous a affirmé que cette revendication était alignée sur celle de la direction générale mais nous n'avons aucune garantie sur l'issue de ce processus. Surtout quand le dernier message de la DG évoque de rester sur place ou à proximité immédiate. Aussi nous proposons à l'ensemble des agents de

l'INRAE de se solidariser avec leurs collègues du Magneraud et du centre NAP et de signer cette pétition adressée au PDG de l'INRAE et à la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Pour soutenir cette initiative, vous pouvez renvoyer votre signature individuelle à [cgt@inrae.fr](mailto:cgt@inrae.fr), ou renvoyer une impression de ce document avec plusieurs signatures collectées, à cette même adresse

*Nous exigeons de la direction générale de l'INRAE qu'elle se donne tous les moyens nécessaires pour pérenniser le Magneraud de sorte que l'intégralité du site et l'ensemble de ses activités publiques et privées soient préservées.*

Nom, prénom	Centre	Unité	Fonction	Signature



## Salaires, retraites, climat : toutes et tous à Paris le 16 octobre !

Avec l'Union Fédérale des Syndicats de l'Etat- CGT (UFSE-CGT), la CGT INRAE appelle les personnels titulaires et non titulaires de l'INRAE à **participer à la marche contre la vie chère et l'inaction climatique** le **dimanche 16 octobre 2022 à 14h à Paris** (départ Place de la Nation).

Contre la politique totalement anti-sociale du gouvernement Macron, nous y revendiquerons encore, et avec toujours plus de force :

- le refus de tout allongement de la durée de cotisation et/ou de recul de l'âge légal de départ en retraite, et la défense du système de retraite des Fonctionnaires d'État, avec maintien du calcul de la pension sur les 6 derniers mois ;
- le blocage des prix des produits de première nécessité, en premier lieu celui du gaz, de l'électricité et des carburants
- la revalorisation immédiate de 10 % du point d'indice, son indexation sur l'inflation, avec des mesures similaires pour les non-titulaires ;
- le refus des primes individualisées, de fonction ou à la tête du client
- le recrutement massif de personnels titulaires dans toutes les catégories, pour mettre fin à la précarité et répondre aux besoins ;
- l'amélioration de l'isolation thermique des bâtiments et le déploiement de solutions soutenables, non contradictoires avec le développement de l'activité de recherches;

Les personnels n'ont pas à subir les conséquences du manque d'investissement de l'État, ni des crises, dont ils ne sont pas responsables.

***N'oubliez pas à la fin de cette année de voter pour la CGT,  
le syndicat qui combat avec vous  
pour le bien commun et les salaires de toutes et tous !***



**Bulletin d'adhésion à retourner à la CGT-INRAE**

Porte de Saint-Cyr, RD 10, 78210 Saint-Cyr l'Ecole ou [cgt@inrae.fr](mailto:cgt@inrae.fr)

Centre INRAE : .....

Qualité (M. ou Mme) : ..... NOM : .....

Prénom : ..... Date de naissance : .....

Corps : ..... Grade : .....

E-mail : .....